

Copie anonyme - n°anonymat :



G7-00085

Eco So His

Code épreuve : 245

Nombre de pages : 9

Session : 2023

Épreuve de : ESH ESSEC / HEC

Consignes

- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numéroté chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

En 2002, la Suède décide d'instaurer la taxe carbone dans les secteurs les plus polluants afin d'inciter à la décroissance. À cette date, 40% des suédois s'opposaient à la mise en place de la taxe. 20 ans plus tard, seulement 20% d'entre eux sont contre, et la taxe a permis à l'État suédois d'enregistrer 3 milliards d'euros de recettes. Cet exemple montre qu'il est possible de concilier décroissance économique et État-Providence, puisque ce dernier a réussi à obtenir l'adhésion du plus grand nombre tout en s'enrichissant et en assurant la décroissance.

On pourrait définir la décroissance, en adaptant la définition de François PERROUX dans L'Économie du 20^{ème} siècle (1964) comme « la baisse durable et soutenue, pendant une ou plusieurs périodes d'un indicateur de dimension, pour une nation, le produit global net en termes réels »⁷. Cette notion de décroissance apparaît depuis 1987 et le rapport BRUNDTLAND qui a remis en question la soutenabilité des modèles de croissance des principales économies développées. Nous ferons le choix de ne pas aborder, au cours de notre développement, la décroissance démographique car elle ne pose aucun problème dans sa conciliation avec l'État-Providence. Ce dernier rendra à une présence étatique pour protéger les individus, diminuer leurs risques sociaux, garantir la liberté des citoyens et utilise notamment la réglementation, la protection sociale, la redistribution pour parvenir à ses fins. Cet État-Providence incarne une certaine

vision de la justice qu'il consièrera d'étudier et qui rendra fécond le débat sur la potentielle compatibilité entre la décroissance et l'État-providence. Comment, en effet, ce dernier pourrait-il contraindre les individus à réduire leur activité économique sans bafouer les principes qu'il promeut ? La réduction des inégalités, un de ses objectifs phares, peut-elle vraiment se passer de la croissance ? Nous le verrons.

Ainsi, est-il vraiment possible de concilier la décroissance avec un État-providence efficace ?

Si la croissance apparaît d'emblée comme une condition sine qua non de l'efficacité économique de l'État-providence et à l'endiguement des inégalités (I), la décroissance pourrait bien avoir lieu en présence de l'État-providence (II). La décroissance serait alors compatible avec l'État-providence, mais dans des secteurs ciblés, et demanderait une redéfinition de l'État-providence (III).

* * *

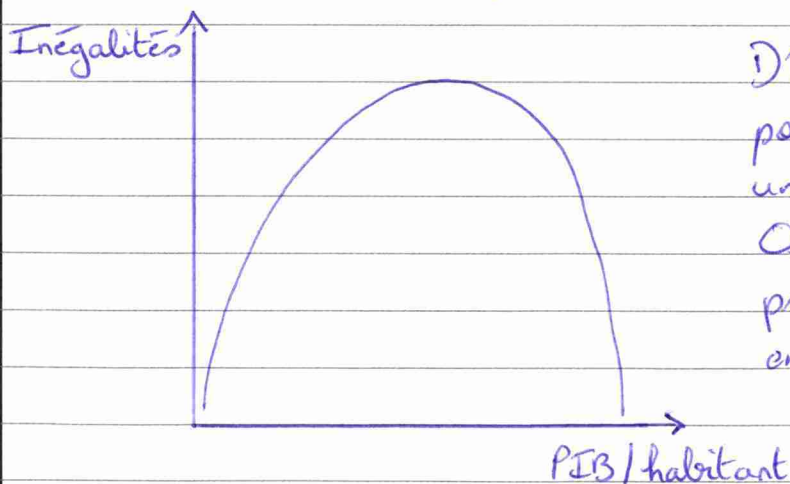
La décroissance apparaît de prime abord comme incompatible avec l'État-providence, puisque ce dernier trouve son financement dans la croissance (A). On voit aussi que la croissance peut faire baisser les inégalités, un des objectifs de l'État-providence, ce qui rendrait la décroissance délégitime (B). Enfin, un État-providence qui contraindrait à la décroissance renierait une de ses valeurs cardinales : la liberté des individus (C).

* * *

En premier lieu, décroissance et État-providence semblent incompatibles car l'État-providence requiert de la croissance pour être financièrement efficace. En effet,

la hausse du PIB, toutes choses égales par ailleurs, entraîne une hausse des recettes publiques. Cela est dû à une hausse des bases taxables et des cotisations sociales que perçoit l'Etat-providence pour se financer. Or si ce financement se réduit, l'Etat-providence réduit considérablement son champ d'action et ne peut redistribuer comme il le souhaiterait. C'est d'autant plus vrai en France puisque selon Pierre ROSANVALLON dans La Crise de l'Etat-providence (1981), l'Etat-providence traverse une triple crise : de légitimité, d'efficacité, et de financement. Choisir la décroissance, ce serait accroître l'endogenèse de la crise de financement, et donc creuser ce qui est familièrement appelé « le trou de la Sécu ». Décroissance et Etat-providence semblent donc antithétiques.

En outre, la croissance apparaît comme décisive pour créer des emplois, pour permettre donc au plus grand nombre de consommer. En bref, pour diminuer des inégalités, un des objectifs majeurs de l'Etat-providence. On peut symboliser cela grâce à la courbe de Simon KUZNETS dans Global income and inequality (1955) :



D'après la courbe, la croissance pourrait à long-terme permettre une baisse drastique des inégalités. Or c'est l'objectif de l'Etat-providence : assurer l'équité entre tous les citoyens.

On voit donc difficilement comment la décroissance pourrait être compatible avec l'Etat-providence.

D'autant plus que la décroissance passerait par la contrainte : l'interdiction de consommer une ressource en particulier, l'interdiction de développer une activité. Or, de fait, l'Etat-providence renie un de ses principes fondamentaux : la liberté

des individus. En se plaçant dans une conception libertarienne de la justice, la décroissance est incompatible avec l'État-providence. Dans La Route de la servitude (1944), Friedrich HAYEK critique vivement l'intervention de l'État sur les marchés. Il écrit : « Une fois le libre-jeu du marché entravé, le dirigeant du plan sera amené à étendre son contrôle jusqu'à ce qu'il embrasse tout ». La mise en place de taxes, de normes, de règles, aliène les individus. L'État central, de fait entrave la liberté des individus en leur imposant la décroissance qui dès lors ne se reconnaissent plus dans les principes fondamentaux de l'État-providence. À cela s'ajoute que les normes s'imposent en priorité à ceux qui ont de faibles revenus et qui souhaitent s'insérer sur un marché en développant une activité, puisque les barrières à l'entrée sont plus importantes. C'est ainsi que "l'esprit entrepreneurial" que vante Joseph SCHUMPETER dans sa Théorie de l'évolution économique (1911) se voit bridé alors que celui-ci permettrait à l'entrepreneur de s'extraitre de sa situation initiale de pauvreté. L'État-providence est donc contre-productif si l'État envisage la décroissance.

* * *

On a vu apparaître une incompatibilité entre la décroissance et l'État-providence. Voyons à présent que les deux peuvent exister simultanément si l'on conçoit que le réchauffement climatique constitue un risque social (A), que l'État-providence se reconnaît aussi dans des valeurs comme la solidarité intergénérationnelle (B). Surtout que décroissance et État-providence peuvent être envisageables dans un contexte de stagnation séculaire (C).

* * *

D'une part, la protection des individus est l'enjeu majeur de l'État-providence. Or, le réchauffement climatique constitue un risque social. Et diminuer ce risque, c'est envisager la décroissance. En effet, les individus, lorsqu'ils produisent et consomment, ne se préoccupent pas de l'intérêt

Copie anonyme - n°anonymat :

Code épreuve : 245

Nombre de pages : 9

Session : 2023

Emplacement
QR Code

Épreuve de : ESH ESSEC / HEC

Consignes

- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numéroté chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

de la communauté, mais seulement de leur intérêt privé comme le souligne Arthur Cecil PIGOU dans L'Economie du bien-être (1920). Or cela mène à une surproduction des nuisances, en particulier au niveau des biens communs (rivaux mais non-excluables). Les ressources halieutiques en sont l'exemple frappant que Garrett HARDIN développe dans La Tragédie des biens communs (1968). La mise en place de la taxe carbone par exemple est un moyen d'enclencher cette décroissance, et ainsi de limiter le risque social, ce que défend l'Etat-Providence. Le marché des quotas ECTS en Europe (fondé sur l'idée de Ronald COASE dans The Problem of social cost (1960)) est une des initiatives qu'a prises l'Union Européenne pour réduire les émissions carbone. Toutefois cela n'est pas suffisant pour que le PIB décroisse, ce ne sont que des initiatives isolées. Il n'empêche que ce qui est visé, c'est bel et bien la décroissance. Or cette décroissance coïncide pleinement avec un des objectifs de l'Etat-providence, qui est de couvrir les individus des risques sociaux.

De plus, l'Etat-providence pense la solidarité intergénérationnelle comme un idéal. Or celle-ci ne peut exister que par une décroissance aujourd'hui pour la survie des générations futures. Les rapports du GIEC nous ont alarmés sur l'augmentation des températures, qui devraient atteindre 2% d'ici à 2050. La règle de HOTELLING nous suggère ainsi de ne pas prélever les ressources aujourd'hui,

les précéder plus tard, car leur prix va augmenter (à la même vitesse que les actifs du même risque). Les individus seraient alors rationnellement enclins à laisser la ressource dans la terre, et ainsi amorcer une décroissance sans que l'État ne les contraigne. On voit alors que la décroissance peut être compatible avec la liberté des individus, un des principes de l'État-providence.

Enfin, la compatibilité entre la décroissance et l'État-providence est d'autant plus possible que nous sommes dans un contexte de stagnation séculaire, comme le fait notamment remarquer Laurence SUMMERS dans US Economic prospects (2014). Or, les principales économies développées, et notamment la France, ont un État-providence puissant. Et il n'y a qu'un pas vers la décroissance, qui ne signifiera donc pas le déclin de l'État-providence. En effet, comme l'explique GEORGESCU-ROEGEN dans son ouvrage au titre évocateur La Décroissance (1990), cette décroissance apparaît comme inéluctable car elle répond à des injonctions supérieures à la simple liberté d'entreprendre ou de consommer des individus, mais elle répond à un besoin de sauver l'espèce humaine. Dans ces conditions, décroissance et État-providence ne sont pas incompatibles.

*

*

*

La décroissance et l'État-providence pourraient même alors s'avérer complémentaires s'il y a bien une prise en compte de la diversité des modèles sociaux (A), et que la décroissance est ciblée sur certains secteurs (B). L'État-providence pourra alors s'ériger en État social-écologique (C).

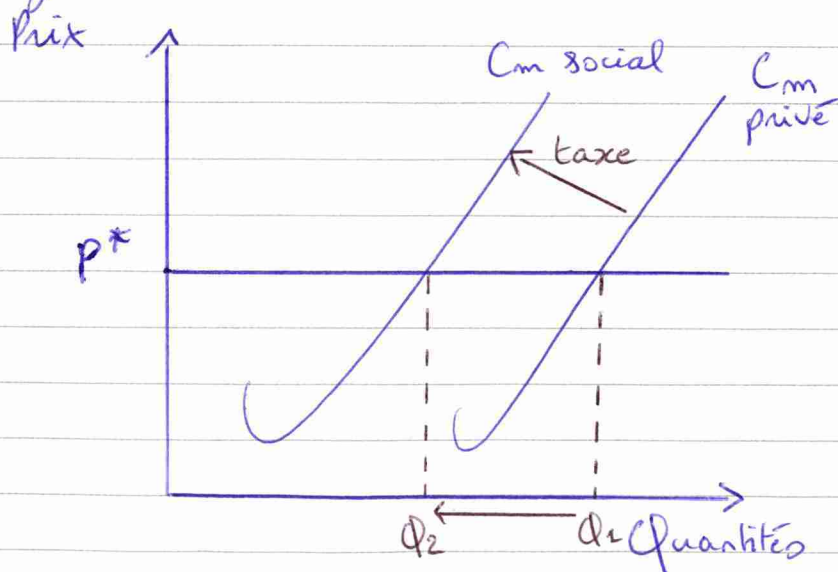
*

*

*

Les décisions que prend l'État se confronte en effet à des pays différents, qui ont des situations différentes, et un rapport à la pollution différents. Il est clair que le Brésil ne pourra mettre en place les mêmes mesures que l'Allemagne par exemple car le niveau de développement est bien différent. Mais ce n'est pas le seul obstacle, l'État-providence compatible avec la décroissance n'est pas le même partout. Dans Les Trois mondes de l'État-providence (1999) puis dans Trois leçons sur l'État-providence (2008), Gøsta ESPING-ANDERSEN explique qu'en Europe, il y a 4 modèles : le modèle libéral, continental, méditerranéen, et le modèle de flexisécurité. L'État-providence qui est compatible avec la décroissance doit donc être différent pour chaque pays, en prenant en compte leur histoire, leurs disparités (Daron ACEMOGLU et James ROBINSON, Why Nations fail (2012)).

En outre, cet État-providence ne pourra continuer d'exister en situation de décroissance que s'il ne s'agit pas d'une décroissance globale, mais plutôt d'une décroissance pointée sur les secteurs les plus polluants. L'État pourrait mettre par exemple en place une taxe pigoudienne :



On voit, d'après le schéma ci-contre, qu'il y a une baisse des quantités, donc de la décroissance. Mais le coût social diminue. Tel est l'objectif que doit fixer l'État pour s'ériger en État-providence.

C'est ainsi qu'il assure la protection des individus.

Cet Etat-providence pourrait ainsi s'ériger en Etat social-écologique (selon l'idée d'Eloi LAURENT dans Le Bel avenir de l'Etat-providence (2014)). Il s'agit en fait d'une redéfinition de l'Etat-providence, qui ne se préoccupe dès lors plus seulement de la réduction des inégalités via la redistribution, du système de santé et d'éducation, mais aussi de la thématique environnementale. Il doit être en charge de renseigner les individus sur les risques écologiques, faire en sorte que ce ne soient pas toujours les plus démunis qui supportent les coûts environnementaux. Pour William NORDHAUS dans The Climate casino (2013), cet Etat écologique doit obéir aux trois fonctions de Richard MUSGRAVE dans Une théorie des finances publiques (1971) : répartition, stabilisation, allocation. Cet Etat peut orienter ses ressources vers les technologies innovantes grâce à des initiatives comme le Crédit Impôt Recherche, qui ont permis entre 2006 et 2013 d'abaisser de 37% les impôts sur les sociétés. Mais cet Etat devra prôner la décroissance de certains secteurs polluants, mais surtout une croissance verte. L'Etat français a ainsi autorisé en 2020 le rachat de ANIL par TOTAL afin que l'entreprise TOTAL produise de l'hydrogène vert en plus grandes quantités. De même, outre les aides apportées aux Etats pour la relance post-Covid, le plan de relance Next Generation EU, d'un montant de 750 milliards d'euros consacrait 37 milliards au développement d'infrastructures respectueuses de l'environnement. Pour concilier décroissance et Etat-providence, il faut donc que ce dernier s'érige en Etat social-écologique.

*

*

*

En définitive, l'Etat-Providence a besoin de la croissance pour fonctionner, sans elle, il ne dispose pas du levier financier nécessaire à la mise en place de ses objectifs, d'autant plus que la croissance peut sous certaines conditions permettre de réduire les inégalités. C'est pourquoi ce n'est

Copie anonyme - n°anonymat :

Emplacement QR Code	Code épreuve : 245	Nombre de pages : 9	Session : 2023
	Épreuve de : ESH ESSEC/HEC		
Consignes <ul style="list-style-type: none">• Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer• Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir• Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)• Numéroté chaque page (cadre en bas à droite)• Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre			

pas une décroissance généralisée que l'on doit souhaiter, mais une décroissance ciblée, sur certains secteurs, dans certains pays tout en prenant en compte les aspirations sociales. Ce n'est qu'ainsi que l'État-providence pourra perdurer. Son rôle doit alors être redéfini : il devient l'État social-écologique, et intègre en son sein la dimension environnementale. La décroissance devient, de fait, compatible avec l'État-providence.